

Les clients Swisscom profitent de baisses de prix dépassant CHF 50 millions

Au 1^{er} novembre 2010, Swisscom baissera de plus de 12% ses tarifs pour les appels passés en journée du réseau fixe vers l'ensemble des réseaux mobiles. De plus, Swisscom prendra en grande partie à sa charge l'augmentation de la TVA pour ses clients au 1^{er} janvier 2011. Les clients profiteront ainsi d'une baisse de prix totale (hors TVA) de plus de CHF 50 millions par an.

Début septembre 2010, les opérateurs de téléphonie mobile suisses se sont mis d'accord pour baisser les frais de terminaison. Ces frais désignent le montant qu'un opérateur mobile facture à un autre opérateur pour l'acheminement d'un appel sur son réseau. Dans le sillage de la baisse des frais de terminaison, Swisscom réduit les prix des appels passés du réseau fixe vers tous les opérateurs de téléphonie mobile suisse jusqu'à 20 centimes la minute en journée (tarif normal) et jusqu'à 15 centimes le soir et la nuit (tarif réduit).

Tarifs depuis le réseau fixe

Vers le réseau mobile de	Tarif normal jusqu'ici	Nouveau tarif normal	Tarif réduit jusqu'ici	Nouveau tarif réduit
Swisscom	37 ct./min.	32 ct./min.	27 ct./min.	27 ct./min.
Sunrise / Orange	40 ct./min.	35 ct./min.	30 ct./min.	30 ct./min.
Autres réseaux*	55 ct./min.	35 ct./min.	45 ct./min.	30 ct./min.

* p. ex. Tele 2 et in&phone

Swisscom harmonise et simplifie par ailleurs la structure tarifaire sur le réseau fixe: désormais, le tarif réduit s'applique dans la tranche horaire 19h – 7h en semaine, les week-ends et jours fériés tant pour les appels nationaux vers le réseau fixe et les réseaux mobiles ainsi que pour les communications à l'international. Ainsi, les tranches horaires au tarif réduit pour les appels vers les réseaux mobiles restent inchangées, diminuent pour les appels vers le réseau fixe et rallongent très nettement pour les appels internationaux. Jusqu'à présent, le tarif réduit pour les appels vers l'étranger ne s'appliquait que le week-end.



swisscom

**Communiqué de
presse**

Swisscom prend une grande partie de la TVA à sa charge

Au 1^{er} janvier 2011, le taux de TVA passera, suite à une initiative populaire, de 7,6 à 8%. Swisscom renonce toutefois en grande partie à une adaptation des prix et prend à sa charge l'augmentation de la TVA pour les clients sur l'ensemble des tarifs de téléphonie mobile, les tarifs à la minute sur le réseau fixe et Swisscom TV. Seuls les prix du réseau fixe augmenteront, au minimum de 10 centimes à CHF 25,35 pour un raccordement analogique, et de 20 centimes à CHF 43,20 par mois pour un raccordement ISDN. Pour les produits spécifiques destinés aux grandes entreprises, les factures seront adaptées en conséquence de l'augmentation de la TVA. Les adaptations tarifaires adoptées, d'un montant supérieur à CHF 50 millions de francs par an, vont diminuer le chiffre d'affaires et l'EBITDA annuels de Swisscom d'un montant comparable.

Berne, le 1^{er} octobre 2010 / 07:30